

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 23 MARS 2022

SÉANCE OUVERTE A 20 H 00

Présent-e-s :

M. Livio LANZA, Président

Mmes Delfina GUARDIOLA, Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET-BOUCHARDY,

MM. Jonathan CHRISTIN, Stéphane JOYE, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, Maire

Mme Christine RAMBACH, adjointe

M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusé.e.s :

Mme Bansoa SIGAM

M. Bertrand FUMEAUX

Invité :

M. Rémy JAFFRAY, directeur de Pôle Bio

Procès-verbal :

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

I. PRÉSENTATION DE PÔLE BIO

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 JANVIER 2022

III. RAPPORTS DE COMMISSIONS

IV. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

V. MOTIONS

VI. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président souhaite la bienvenue dans la salle du Conseil municipal, après deux ans, excuse Madame SIGAM et Monsieur FUMEAUX, salue Monsieur Rémy JAFFRAY (directeur de Pôle Bio) et dans le public, la présence de Monsieur Philippe DUPERRIER.

I. PRÉSENTATION DE PÔLE BIO

Le Président passe la parole à Monsieur JAFFRAY.

Monsieur JAFFRAY se présente rapidement : directeur de Pôle Bio depuis 3 ans, 20 qu'il fait de l'ingénierie et du développement de projet industriel pour des groupes français, notamment en Afrique.

Depuis 3 ans, il travaille sur le projet Pôle Bio, avec l'objectif de le faire sortir de terre. Le projet a évolué depuis 2012-2013 (déchets organiques et bois/valorisation) et s'est recentré sur la valorisation des déchets organiques.

Monsieur PHILIPP rejoint la séance.

Monsieur JAFFRAY lance la présentation Power point (voir annexe).

Pôle Bio

- Partenariat public/privé (Canton / Pôle Bio)
- Plan de gestion des déchets du canton
- Outil au service de la communauté, valorisation et traitement des déchets organiques
- Le tri organique va devenir obligatoire, ce qui va augmenter le volume de déchets à traiter
- Tri à la source – à ce jour encore trop de plastique dans les déchets organiques

3 biais de valorisation

- Biogaz (réinjecté dans le réseau SIG)
- Compost (destiné principalement au milieu agricole/paysagiste)
- Digestaliquide / bio fertilisant (se rapproche de la texture du lisier pour les cultures – remplace les engrais minéraux)

Une centrale solaire sera installée sur le site pour pallier une partie de besoins énergétiques.

Situation

- Zone industrielle du Bois-de-Bay / durée de vie de 25 ans
- Zone d'apport : déchets de jardin et de cuisine du canton

Capacité de traitement du site

- 48'000 tonnes (site de Châtillon = 24'000 tonnes)
- Zone d'apport : marché public (32'000 tonnes)
- Marché libre : déchets restaurants, déchets carnés, agriculture/paysagiste (16'000 tonnes)

Planning du projet

- 2013 – attribution de la zone
- 2023 – début construction des bâtiments
- 2024 – mise en service

L'objectif est que le site de Pôle Bio soit opérationnel au démarrage des Cheneviers 4, notamment pour assurer le report du traitement des déchets par Pôle Bio.

Bâtiment

- 90m de long
- Toutes les activités sont réalisées à l'intérieur – y compris la gestion des camions – avec des installations qui permettent d'éviter une évaporation de l'air (odeur), des polluants
- Bâtiment clôt en dépression (les volumes d'air nécessaire sont ensuite traités à l'intérieur par un système de laveur des gaz)

Voisinage

- Odeur – peu ou pas d'odeur, traitement à l'intérieur avant le rejet d'un air épuré et aucune activité extérieure. De plus, une réflexion a été lancée sur la modélisation du relief et l'influence du vent.
- Trafic – une partie est déjà existante (Cheneviers et Châtillon). De plus, la réalisation du futur échangeur sur l'autoroute (Canada) et la nouvelle technologie qui permet de mutualiser les collectes afin de remplir les camions permettront de réduire le trafic.
- Machine agricole – épandage (biogaz)
- Bruit – Pôle Bio est située en limite D II (peu de nuisances)

Monsieur RAEMY s'interroge sur le risque d'explosion vu le traitement de gaz. Monsieur JAFFRAY précise qu'il y a peu de volume de gaz stocké, confirme que des tests ont été réalisés et que le site se situe en-dessous des seuils. Aucun risque pour le voisinage.

Madame HENRIOD s'inquiète pour le trafic, déjà important aux heures de pointes, notamment sur la montée en direction de Bernex. Monsieur JAFFRAY informe qu'il ne gère pas la régulation du trafic, confirme que des analyses ont été réalisées, sur la base de l'existant ce qui correspond à 42 camions/jour supplémentaires, scénario le plus pessimiste. Il ajoute que ce point est soulevé par toutes les communes concernées.

Madame GUARDIOLA demande si un tel site existe en Suisse. Monsieur JAFFRAY informe qu'il existe plusieurs sites à Lavigny, Villeneuve, Vétroz, Zurich, Berne, Chavornay. Pôle Bio s'est inspiré de ces sites et de leurs problèmes d'odeurs notamment, pour créer un site le plus performant possible. Le site de Châtillon a été précurseur dans la région.

A la question de Monsieur NODA GONZALEZ, Monsieur JAFFRAY informe que l'activité sur le site sera de 06h00 à 18h00 et que le site sera fermé les fins de semaine.

Mme RAMBACH demande de préciser s'il existe un lien avec les agriculteurs. Monsieur JAFFRAY confirme avoir travaillé avec AgriGenève et des agriculteurs du canton pour la partie de l'épandage. L'objectif du canton est de valoriser les déchets et d'en faire bénéficier les agriculteurs. Toutefois, l'épandage nécessite un investissement important (achat des machines) par l'agriculteur.

Monsieur JAFFRAY donne l'exemple de ce qui se passe actuellement sur le site de Châtillon. Le prix de l'azote a pris l'ascenseur et il y a un réel manque sur le marché, tant pour les professionnels que les privés.

Monsieur JAFFRAY ajoute que Pôle Bio fera un travail très poussé sur le tri du plastique, seuls 3 sites en Europe le font, dont Lavigny et Pôle Bio. Ce qui permettra d'offrir un produit de qualité aux professionnels.

Monsieur JAFFRAY informe qu'une séance publique aura lieu 25 avril 2022 à Satigny et quitte la séance (20h35).

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 JANVIER 2022

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022.

9 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Monsieur ZBINDEN absent lors de la séance du 31 janvier 2022).

III. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le Président passe la parole aux Président-e-s de commissions.

Commission sociale

Madame MAIO informe que la commission s'est réunie en urgence le 14 mars 2022 et a décidé, à l'unanimité, d'attribuer l'intégralité de l'aide humanitaire d'urgence à l'étranger, dont le budget 2022 s'élève à CHF 5'000.00, à la Chaîne du Bonheur.

Les dons récoltés par la Chaîne du Bonheur financent les projets des ONG suisses dans leur action d'aide à l'accueil des réfugié.e.s ukrainien.ne.s dans les pays limitrophes à l'Ukraine, notamment en Pologne, Moldavie, Roumanie, Slovaquie et Hongrie. Des repas chauds, des articles d'hygiène, des soins médicaux immédiats et un appui pour se loger seront parmi les premières activités à financer.

Commission sports, loisirs, mobilité douce

Monsieur RAEMY informe que la commission s'est réunie le mardi 22 février 2022 à 20h00 et les points suivants ont été traités :

- Électromobilité : les Services industriels de Genève (SIG) ont envoyé leur offre pour l'installation de bornes électriques. La commission souhaite des compléments d'information sur certains frais non renseignés. De plus, la Commune devra s'informer auprès du Canton au sujet de la réglementation du stationnement des places dédiées.

Une fois que toutes ces informations auront été reçues, les commissions sports, loisirs, mobilité douce et routes, déchets, espaces verts se réuniront pour discuter du projet.

- Sorties à la neige : en raison du faible nombre d'inscriptions (moins de 10), les sorties ont été annulées.
 - Patinoire inline : suite à l'ascension du Inline hockey club en ligue nationale B, une mise aux normes de la patinoire est nécessaire selon le règlement de la Fédération. Une demande d'offre est en cours pour l'installation d'une barrière autour de la patinoire, garantissant la sécurité des joueurs et des spectateurs.
 - Divers
 - Petit court de tennis : une réfection est prévue en 2023
 - Journée sportive : dans le cadre du programme fédéral « La Suisse bouge », cette manifestation sera probablement organisée par la commission en 2023
-

- Dicastères : d'entente entre les magistrats, l'entretien des terrains extérieurs de la zone sportive a été attribué à la commission sports, loisirs, mobilité douce et non plus routes, déchets et espaces verts
- Manifestations sportives : 12 mars course pedestre Run Evasion Rhône – 23 avril course cycliste Sprinter club Lignon

Commission Aîné.e.s, animations, sorties

Madame MOULLET-BOUCHARDY informe que la commission s'est réunie le mardi 8 février 2022 à 20h00 et les points suivants ont été traités :

- Loto des aînés : manifestation est prévue le 4 mai 2022.
- Amicale des Aînés d'Aire-la-Ville (AAA) : explications complémentaires sur la fin des activités de l'amicale et discussion au sujet de l'utilisation de la subvention qui lui était dédiée.
- Divers :
 - un projet de sortie pour les aîné.e.s au cirque Knie fin août est en discussion
 - les jubilaires auront lieu le 15 juin
 - le Noël des aînés le 21 décembre 2022

Commission sécurité : feu, police, protection civile

Monsieur JOYE informe que la commission s'est réunie le mardi 1^{er} mars 2022 à 20h00. Tous les points n'ont pas été réglés et une nouvelle séance a été planifiée le 3 mai 2022. Un rapport des deux séances sera fait lors de la plénière du mois de mai.

Le Président remercie pour les rapports.

IV. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Abris de la protection civile

Suite au conflit en Ukraine, une visite, sur demande de la Confédération et avec le responsable de la protection civile de la Champagne, a eu lieu le 7 mars 2022 dans tous les sites de la Champagne y compris ceux d'Aire-la-Ville.

Les locaux, situés sous le préau et dans le sous-sol de la salle polyvalente, avaient été mis à disposition, depuis de nombreuses années, à des utilisateurs. Suite à la visite du 7 mars, Monsieur SUDAN (ORPC) a rappelé la directive fédérale à savoir une mise à disposition des abris dans les 24h00 pour la population dès demande de la Confédération. De ce fait, les utilisateurs ont été informés qu'ils devaient quitter rapidement ces espaces : Raid Nature, Association Assamba, Green System et Inline Hockey Club. La Commune a fourni une aide pour le déménagement, notamment des containers pour l'évacuation de leur matériel.

La Commune est en ordre avec l'office fédéral, les locaux sont en état à part quelques réajustement et seront disponibles d'ici fin mars.

Locaux situés sous la salle polyvalente

Comme déjà informé, le Inline Hockey Club (IHC) utilise également un abri de protection civile comme vestiaire.

Plusieurs associations ont été déplacées, avec leur accord, dans des nouvelles surfaces mieux adaptées. De ce fait le IHC a retrouvé un local plus spacieux qui répond à ses besoins.

Monsieur NOVELLE remercie tous les locataires qui ont joué le jeu.

Ukraine – solidarité

Toutes les Communes ont reçu un courrier du Canton qui recherche des locaux pour mettre à disposition de réfugiés ukrainiens. L'Exécutif a décidé de mettre à disposition les locaux de l'ancienne Mairie et reste dans l'attente de la suite du processus.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH

Au sujet des locaux, Madame RAMBACH ajoute que les décisions prises sont définitives concernant les abris. Quant à l'accueil de réfugiés, il était important d'être solidaires et de faire une proposition au lieu de se faire imposer une décision du Canton. Concernant le local d'expositions et bien que cet espace était destiné à la culture, Madame RAMBACH informe que l'Exécutif a mené une réflexion pour permettre d'accueillir des expositions et/ou animations culturelles dans la Commune.

Crèche d'Aire-la-Ville

1. Déjà deux mois de fonctionnement, avec une équipe éducative dynamique. Il y a encore eu quelques travaux de réajustement à l'intérieur.
2. Aménagements extérieurs, y compris la création d'une zone 20 sur le chemin du Vieux-Bac : fin des travaux après les vacances de Pâques.
3. Fondation : le Conseil de Fondation s'est réuni à plusieurs reprises, et travaille notamment sur le règlement. Monsieur CHRISTIN découvre, en tant que membre, toutes les facettes et complexités des sujets en lien avec la petite enfance. Très intéressant.
4. Inauguration : reportée au 17 septembre 2022 – partie officielle la matin et portes ouvertes l'après-midi.

Bulletin d'information

Madame RAMBACH précise qu'un mois et demi avant la parution, la mise en page du Bulletin d'information est bouclée. Si des personnes souhaitent que des informations soient publiées, elles doivent donc tenir compte de ce délai. Pour rappel, les éditions sont réalisées 4 x an :

- 1^{er} mars
- 1^{er} juin
- 1^{er} septembre
- 1^{er} décembre

Le Président passe la parole à Monsieur APOTHELOZ.

Ukraine solidarité

Les pompiers ukrainiens ont contacté le SIS. Cette démarche a été romande et la compagnie des sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville a donné du matériel (casques, vestes, échelles, appareils respiratoire, sacs de couchage, etc) ainsi que du matériel de la protection civile. Un camion partira mercredi prochain à la frontière de l'Ukraine.

IV. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

V. QUESTIONS ET DIVERS

Madame MOULLET-BOUCHARDY

- Concernant l'Ukraine demande si la Commune s'est renseignée si des privés envisagent d'accueillir des réfugiés. Madame RAMBACH informe que la coordination des logements est gérée au niveau du Canton sur délégation, par délégation à l'Hospice général (site www.solidariteukraine.ch). L'information est disponible sur le site de la Commune. Chacun peut se renseigner sur ce site.
- Abri de protection civile – affectation de la population : Monsieur APOTHELOZ informe que la gestion des affectations est gérée par le Canton (OCPAM). Il existe un plan d'affectation par adresse. L'affectation sera donnée le moment venu (dans un abri privé ou public). L'OCPAM connaît exactement le nombre de places (publiques / privées). Monsieur APOTHELOZ ajoute que selon le canton, il y a plus de places que le nombre d'habitants à Aire-la-Ville.

Monsieur PHILIPP

- Félicite l'Exécutif d'avoir mis à disposition le local de l'ancienne Mairie et s'interroge si des logements seraient disponibles dans l'immeuble des Chouettes. Monsieur NOVELLE répond négativement.
- Crèche : Madame RAMBACH confirme que toutes les places ont été attribuées (45 enfants pour 30 places en fonction du taux). Il y a quelques pourcentages de libre notamment le mercredi. Monsieur CHRISTIN ajoute qu'il y a une demande pour que certaines crèches du canton accueillent des enfants de réfugiés. Madame RAMBACH précise que cela n'est pas le cas à Aire-la-Ville.

Monsieur NODA GONZALEZ

Concernant les locaux de l'ancienne Mairie, demande si ceux-ci sont déjà aménagés.

Monsieur NOVELLE rappelle que l'Exécutif a reçu l'information du canton hier après-midi et fera en sorte que le local soit aménagé en conséquence.

Madame HENRIOD est persuadée que la solidarité existe et qu'il sera possible de trouver du matériel. Madame RAMBACH ajoute que l'Exécutif a souhaité informer dès ce soir le Conseil municipal. La population sera informée et sollicitée si nécessaire et en fonction de ce que décidera le canton.

Sans autre prise de parole, le Président clôt la séance à 21h02